L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOLUME II. WINNIPEG, MAN., 2 NOVEMBRE 1899. NUMERO 39

L'ECHO DE MANITOBA

Toutes communications concernant l'administration devront être adressées à

A. GAUVIN, Imprimeur,

Boite 1309. - - - WINNIPEG, MAN.

L'administration n'est pas responsable des articles ou correspondances dûment signés.

ABONNEMENTS.

Canada et Etats-Unis $1.00
Europe (compris le port) 2.50

TARIF DES ANNONCES.

1ère insertion, par ligne .... 12c.
Chaque insertion subsequente .... 6c.

N. B.—Les annonces de naissances, mariages sépultures seront insérées au taux de 25 chaque.

LA GUERRE.

Londres, 24—On n'a reçu encore aucune nouvelle de nature à dissiper les appréhensions causées par le bref résumé de la situation envoyé par lord Wolseley. Une dépêche de Pietermaritzburg dit que la censure ne permet plus l'envoi de messages venant du théâtre de la guerre.

Selon d'autres dépêches les Boers disent que Dundee est absolument cernée et que, malgré la victoire d'Elandslaagte a contribué en rien à la défense de Glencoe; les réticences et la brièveté des communications de lord Wolseleys le font croire, on dirait qu'elles ne sont données au public que pour le préparer à une mauvaise nouvelle.

Il semble certain que le général Yule a été obligé d'abandonner les blessés et les prisonniers à Dundee, ses forces étant insuffisantes. Il croit pouvoir mieux protéger Dundee en se repliant sur Glencoe qui renferme maintenant 3,500 hommes et trois batteries. Entre temps, des efforts seront faits pour rétablir les communications par voie ferrée et obtenir des renforts de Ladysmith.

On s'attend tout de même à ce que, vers ce temps, le commandant Erasmus aura rejoint le général Joubert, et leurs forces réunies, 10,000 hommes, ne manqueront pas d'être à craindre, surtout avec les Boers de l'Etat Libre qui menacent Ladysmith et un corps d'armée ennemi s'avançant à travers le Zoulouland.

En résumé, le général Sir George White n'a pu continuer ses succès et il est renfermé dans Ladysmith, isolé, par l'impossibilité de rétablir les communications par voie ferrée.

Londres, 25 oct.—Le ministère de la guerre a fait paraitre ce soir la liste des victimes de l'engagement de mardi à Reitfontein. Le nombre des tués est de 13, celui des blessés de 93, celui des disparus de 3, ce qui d'après le ministère de la guerre donne depuis le commencement des hostilités pour l'armée anglaise 597 victimes.

On présume que tout l'escadron du 18e hussard qui s'était lancé à la poursuite de l'ennemi a été donner dans une embuscade et que tous sont prisonniers. Un escadron de hussards consiste ordinairement en 3 troupes de 28 hommes chacun, ce qui fait que 80 hussards sont probablement prisonniers.

Londres, 25 oct.—Le Dr. Leyds, agent diplomatique du Transvaal en Europe a fait paraitre une note dans laquelle il dit que les Boers ont maintenant près de 100,000 hommes en campagne.

Londres, 26—La mort du général William Penn Symons a été annoncée officiellement aujourd'hui à la Chambre des Communes. Le commandant anglais avait reçu, comme on le sait, une balle dans la bataille de Glencoe, le 20 octobre dernier.

Ladysmith, 26—La colonne du général Yule est arrivée ici à midi 40, après une marche très pénible pendant une nuit de pluie torrentielle. Les hommes, bien qu'épuisés, semblent en bonne santé et n'ont besoin que de repos. L'ennemi ne les a pas attaqués.

Les forces anglaises sous le commandement du général White ont opéré leur concentration à Ladysmith. On annonce que les Bœrs ont cessé toute opération contre les autres localités pour concentrer leurs forces disponibles aux environs de Ladysmith.

30 Octobre.—Les Bœrs occupent en grand nombre des positions très fortes sur les hauteurs qui environnent la ville sur trois cotés; ils ont réussi à monter sur ces positions des canons de fort calibre, portant à 6 milles de distances.

30 Octobre—Une dépêche de Londres annonce qu'une rencontre a eu lieu à Ladysmith entre les Bœrs et une partie des troupes du général White envoyées en reconnaissance pour dégager le flanc gauche de l'armée anglaise. Le feu de l'artillerie Bœr est des plus violents et des plus effectif et la reconnaissance a du battre en retraite sans avoir pu déloger les Bœrs.

31 Octobre—Une dépêche de Londres annonce la défaite des anglais à Ladysmith. Le regiment des fusiliers Irlandais, celui des Gloucestershires et une batterie d'artillerie, ont été cernés par les Bœrs en force supérieure, et après avoir été cernés ont été obligés de mettre bas les armes. Plus de deux mille hommes de l'armée anglaise ont été tué ou pris.

C'est un véritable désastre, et il est à craindre que la prise de Ladysmith ne suive de près cette défaite.

On annonce que les Bœrs se sont dirigés au Sud de Ladysmith dans l'intention manifeste de couper les communications et la voie ferrée qui relie Ladysmith au port de Durban.

Il est à craindre que le succès remporté par les Bœrs ne décide une grande partie de la population à se joindre à eux.

La population de ces diverses colonies comprend 200,000 de Nègres, et 470,000, Blanc dont 600,000 seulement sont Anglo-saxons. Dans ces conditions, la situation parait pleine de dangers pour la population anglaise.

On annonce que les autorités impériales viennent de lancer l'ordre de mobilisation d'un nouveau corps d'armée de 36,000. La situation est grave.

CORRESPONDANCE POLITIQUE

De nombreuses réunions ont lieu depuis deux semaines dans toute la province, et se continueront encore quelque temps. Les orateurs ne sont pas les premiers venus; ce sont l'hon M. Sifton, l'hon. M. Patterson, MM. Logan, Fraser etc! auxquels se sont joints plusieurs membres du gouvernement local et les députés locaux.

Winnipeg a eu sa part, et mardi de la semaine dernière une magnifique et nombreuse assemblée se pressait dans la salle du Winnipeg Opera pour entendre les orateurs libéraux.

Les deux discours les plus important ont été sans contredit ceux de MM. Sifton et Patterson. Le premier a fait un compte rendu très documenté des diverses mesures prises par le gouvernement et relevant de son ministère; il a relevé les accusations portées contre lui au sujet de l'immigration, et de l'administration du Yukon, et prouve combien sage et fructueuse avait été la politique suivie en ces deux occasions.

M. Patterson qui est un des meilleurs orateurs dont s'énorgueillisse le Canada à l'heure actuelle a parlé surtout de la politique financière du gouvernement. Il a montré que le gouvernement Laurier avait scrupuleusement rempli ses promesses tout en assurant l'augmentation de la richesse et de la prospérité nationales. Les promesses faites par le parti libéral étaient, de réduire le tarif de protection de façon à arriver progressivement au libre-échange, mais avec la précaution de menager les intérêts de chacun, pour ne point créer de crise. M. Patterson a prouvé chiffres en mains que telle avait été la préoccupation constante du gouvernement, et aussi le résultat de sa politique.

Les bravos n'ont pas été ménagés aux orateurs.

Vendredi soir de la semaine dernière a eu lieu une autre réunion d'un autre genre; le fameux Joe Martin de passage à Winnipeg a donné une conférence dans le Selkirk Hall. Beaucoup de monde, dont une grande partie attirée par la renommée du personnage et l'autre composée de conservateurs enchantés d'entendre un prétendu liberal taper contre le gouvernement. Il ont du être satisfait car le fameux Martin le jaune a tapé à tour de bras du mieux qu'il a pu. On ne peut mieux le comparer qu'à "un bœuf lâché dans un champs de patates."

Mais le défit perçait visiblement dans la parole de l'orateur, et sa principale raison pour critiquer le gouvernement Laurier, c'est de n'avoir point été choisi pour faire partie du cabinet, fort heureusement pour le Canada et pour les Canadiens-français en particulier.

Le Jubile de Mgr. Duhamel.

Ottawa, 26.—La ville d'Ottawa avait revêtu hier, ses parures de fête; de tout côté, on voyait qu'un jour mémorable venait de luire; fenêtres pavoisées de drapeaux et d'oriflammes aux couleurs chatoyantes, guirlandes traversant les rues; écussons symboliques. tout montrait qu'un anniversaire auguste venait de sonner et que la population d'Ottawa reconnaissante envers son bien-aimé pasteur, tenait à fêter d'une manière enthousiaste, le 25e anniversaire du jour où il avait pris rang parmi les princes de l'Eglise.

Six archevêques, vingt-deux évêques et deux cents prêtres environ sont arrivés dans la capitale depuis mercredi matin. Le nombre était si considérable qu'on n'a pas pu les loger tous à l'archevèché. Le plus grand nombre ont pris des chambres dans les hôtels de la ville. Plusieurs évêques avaient d'abord télégraphié à l'archevêché d'Ottawa qu'ils ne pouvaient se rendre pour assister aux fêtes, à cause de leurs nombreuses occupations mais Mgr. Falconio, délégué apostolique, voulant les voir tout spécialement, demanda aux autor, tés ecclésiastiques d'Ottawa de leur télégraphier de nouveau, les invitant à venir sans faute. Tous se sont rendus au désir du délégué papal, à l'exception de Mgr. O'Brien, d'Halifax, qui n'est pas assez bien pour entreprende un si long voyage.

Sir Wilfrid Laurier dans Ontario.

M. Laurier est allé adresser la parole à Wingham, Ont., où on lui a fait une réception vraiment enthousiaste. Là comme à Paisley, on a vu que le peuple ne se laissait pas entrainer par les appels aux préjugés et au fanatisme que font entendre depuis deux semaines le "News," le "Spectator" et le "Mail and Empire" et autres organes torys.

Là comme ailleurs, on a tenu à honneur de prouver qu'on avait la plus grande confiance en M. Laurier et ses collègues et qu'on savait apprécier les efforts du régime actuel pour amener les temps meilleurs dans les villes et les campagnes.

Quand nous voyons le "Toronto World." un journal adversaire à l'administration Laurier,avouer en toute franchise, que "jamais dans l'histoire de Bowmanville, on a vu autant d'enthousiasme que le jour où M. Laurier a adressé la parole, ces jours derniers," nous avons là la preuve évidente de l'immense popularité dont jouit le premier ministre dans la province d'Ontario.

"Toutes les campagnes des alentours," dit le "World," "des centaines d'habitants venant de partout, se sont rendus à cette assemblée. Les écoles ont été fermées, les maitres, et des centaines d'enfants d'école, remplissaient la salle des exercices militaires. Au moins un tiers de l'assemblée était composé de femmes. Un grand nombre de vieillards, dont les cheveux avaient blanchi au service du parti libéral, formaient une respectable portion de l'auditoire. M. Laurier a reçu là une ovation qui a dû faire un bien énorme à son cœur."

Voilà le témoignage que rend au premier ministre Laurier, un journal qui le combat dans tous ses actes d'administration. Et pendant ce temps les journaux conservateurs de Québec oseront dire que M. Laurier a été reçu froidement par les électeurs du Haut-Canada, et qu'un très petit nombre de personnes s'étaient rendues à l'assemblée.—La Patrie

Les catholiques doivent avoir des cures de leur nationalite.

La cour de Rome vient d'adresser, à l'évêque de Belleville, Illinois, une dépêche de la plus haute importance, en autant qu'elle établit, pour la première fois, le principe que, dans les paroisses américains, les catholiques ont le droit, s'ils l'exigent, d'avoir un curé de leur nationalité.

Le cardinal Ledochowski, préfet de la Propagande, envoie le télégramme très précis qui suit, à l'évêque:

"Enlevez immédiatement l'excommunication qui pèse sur la paroisse de St. Louis-Est, attendu que les fidèles ne la méritent pas. Voyez à ce que le Père Cruse résigne, et DONNEZ-LEUR UN PASTEUR DE LEUR PROPRE NATIONALITE."

Comme on le sait, l'évêque de Belleville avait enlevé le prêtre Irlandais qui présidait à la congrégation de sa race, dans St. Louis-Est. Les Irlandais refusèrent d'ouvrir leur église au Père Cruse, et furent excommuniés. De là, appel, couronné de succès.

Cette décision va changer bien des choses dans l'église américaine; car, dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, surtout une foule de congrégations canadiennes-françaises, ne peuvent obtenir de curés canadiens-français.

La "Presse."

Dans Ontario.

Toronto, 23—Les nouveaux membres du cabinet ministériel de la province ont prêté leur serment d'office, ce matin, en présence de Sir Olivier Mowat. La cérémonie s'écoula avec calme.

Le nouveau cabinet est ainsi composé:

Premier ministre et trésorier provincial. Hon. Geo. W. Ross.

Procureur général. Hon. J. M Gibson.

Ministre de l'instruction. Hon. Richard Harcourt.

Ministre de l'agriculture, Hon John Dryden.

Commissaire des terres de la Couronne. Hon. E. J. Davis.

Secrétaire provincial, Hon. J. R. Stratton.

Ministre des travaux publics, Hon. F. R. Latchford.

Ministres sans portefeuille, MM. J. T. Garrow et Wm. Harty.

Abominable Exlavage.

Nous ne sommes point les seuls à dénoncer l'attitude honteux de certaines journaux qui comme "le Manitoba" ont par esprit de parti gardé le silence, en présence des insultes dont on nous a abreuvé voici ce que dit la "Verité," a ce sujet.

"Le silence de certains journaux conservateurs de parti,dans notre province, est vraiment honteux. Le pays passe par une crise très grave, peut-être la plus grave que nous ayons connue depuis 1867. Il s'agit, en effet, de savoir si nous allons garder notre constitution actuelle, si nous allons rester colonie autonome, nous gouvernant librement nous-mêmes, nous occupant exclusivement de nos propres affaires; ou nous perdre dans l'empire britannique, épouser les querelles de l'Angleterre, sans que nos Chambres soient consultées, et sans que nous ayons un seul représentant dans le gouvernement de cet empire pour lequel nous allons nous battre à tort et à travers.

La question qui se présente est donc d'une gravité exceptionnelle; et certains journaux soi-disant conservateurs et canadiens-français, parce que le chef du soi-disant parti conservateur est à la tête du mouvement révolutionnaire, n'osent dire un mot!

Ce silence, nous le répétons, est honteux, et montre bien l'abominable esclavage dans lequel l'esprit de parti tient ceux qui s'y livrent."

Les Fievres Typhoides.

Seattle, 23—Des nouvelles reçues de Cap Home, rapportent que les fièvres typhoïdes sont à l'état d'épidemie à cet endroit. Les hôpitaux sont remplis de malades, et les cas de mortalités sont nombreux.

L'Echo de Manitoba

Jeudi, 2 Nov. 1899.

Toutes communications concernant la rédactions devront être adressées à
M. D'HELLENCOURT, Rédacteur,
Boite 1309, Winnipeg, Man.

UN POINT ACQUIS

"Une montagne qui acouche d'un souris: "telle est, croyons nous, l'exacte appréciation du long et diffus article de huit grandes colonnes, que le "Manitoba" appelle un "post-criptum" (un post-criptum de taille en tous cas!) et dans lequel il prétend rectifier et corriger notre aperçu sur" l'Etat exact de la question des écoles."

Nous aurions le droit de nous réjouir, en constatant l'impuissance manifeste de notre confrère, incapable d'apporter un seul argument sérieux contre notre thèse, et réduit à détourner la discusion dans les méandres de l'histoire ancienne.

L'attitude du "Manitoba" est l'éclatante confirmation du bien fondé et de la justesse de nos vues.

Mais d'autre part, nous ne saurions nous défendre d'une profonde tristesse en voyant le parti pris du "Manitoba" de ce dérober à la discussion loyale; attitude qui conforme nos appréhensions déjà anciennes. Faudra-t-il désormais abandonner tout espoir de conciliation, basée sur le bon sens et la raison, avec ceux de nos compatriotes qui cheminent dans le sillon du "Manitoba?" Bien que le nombre en soit fort restreint, encore convient-il de regretter cette défection, puisqu'elle accentue la faiblesse numérique de la minorité catholique à l'heure même où nous aurions besoin de la cohésion la plus intime.

Nous pourrions nous dispenser d'ajouter un seul mot; car notre article d'il y a trois semaines, reste intact, et pourrait servir tout entier de réponses, au post-criptum du "Manitoba."

"Il est facile de voir par là, (Disions nous, que la politique de M. Bernier s'appuie exclusivement sur le passé."

C'est sur le passé encore que s'appuie exclusivement M. Bernier dans sa longue dissertation.

Nous pouvons lui répondre encore ce que nous lui disons:

"De ce passé nous ne voulons retenir qu'une chose; savoir; qu'une loi néfaste a lesé les droits de la minorité, a créé une situation dont souffrent nos frères. Notre but unique doit donc être de travailler à réparer l'injustice commise, d'obtenir justice entière; cela seul nous préoccupe."

Nous repetons ce que nous avons dit maintes fois; nous nous refusons à nous lancer dans des polémiques qui sont absolument contraires aux véritables intérêts de la minorité.

Nous aurions certes la partie belle, si nous départant de notre règle, nous voulions nous appesantir sur certaines histoires, comme celles dont le "Manitoba" se fait le complaisant écho au sujet des formules imposées aux instituteurs; et ma foi, nous en connaissons qui n'auraient guère à gagner à raviver ces souvenirs.

Nous aurions beau jeu à relever certaines appréciations du "Manitoba," notamment celle où il définit l'Encyclique comme "un acte de sensibilité" du souverain Pontife à l'égard de la minorité. Nous laissons à d'autres le soin d'apprécier comme elle le mérite cette attitude.

Nous aurions beau à montrer tout ce qu'il y a d'orgueil et d'entêtement dans cette obstination à traiter "d'odieux" un serment dont nous le répétons la formule a été acceptée par l'autorité religieuse, et autorisée par le souverain Pontife.

Nous aurions la partie belle à montrer les procédés peu délicats dont use le "Manitoba" à notre égard, lorsqu'il dénature à plaisir nos expressions, pour en tirer contre nous des conclusions favorables à sa cause.

Mais nous dédaignons de nous laisser entraîner dans ces disgraissions, intéressantes sans doute au point de vue historique et politique, mais à coup sur, oiseuses, néfastes même au point de vue des intérêts de la minorité.

Un fait cependant domine et s'impose à quiconque parcourt l'article du "Manitoba."

C'est la reconnaissance, l'aveu des concession dont jouit à l'heure actuelle la minorité, et tout le soin que prend l'auteur de l'article pour déprécier, et discréditer ces concessions, ne saurait infirmer la réalité de leur existence.

A ses critiques sur la plus ou moins grande valeur de ces concessions nous repondrons ce que nous disions déjà précédemment.

"La question n'est pas pour nous de discuter le plus ou moins de valeur de ces concessions, nous laissons ce soin à l'autorité religieuse; nous n'avons pour nous qu'une seule chose à considérer; la réalités de ces satisfaction partielles."

Cette réalité est désormais un fais acquis, indéniable, reconnu par le "Manitoba" lui-même; et alors nous lui posons à nouveau cette question:

"Ces faits nouveaux, ces satisfaction partielles ne sont-ils pas suffisants pour justifier un changement d'orientation dans la direction de notre politique?"

Ainsi bien loin de contredire, ou même d'infirmer en quoi que ce soit nos prétentions, tout l'effort tenté par "le Manitoba" aboutit en fin de compte à affirmer qu'une façon péremptoire, la justesse absolue des prémisses sur lesquelles s'appuie tout notre raisonnement.

C'est un succès incontestable, et s'il nous a fallu batailler de longs mois avant d'arracher cet aveu à nos adversaires, le résultat final nous recompense amplement de nos efforts.

En resumé aujourd'hui plus que jamais la question se réduit à ceci:

Devons nous suivant la direction de l'Encyclique avoir pour but le maintien des concessions présentes sans toutefois perdre de vue l'obtention de concessions ultérieures?

Ou bien devons nous faire fide ces concessions, les refuser, nous lancer à nouveau dans l'inconnu, remettre tout en question, et recommencer la lutte par le commencement.

Poser la question c'est la résoudre.

Plus d'Hesitation Possible

Le Chef du parti conservateur, Sir Charles Tupper dans une réunion tenue à Owen Sound le 17 Octobre dernier, vient de faire les déclarations suivantes, sur l'importance de quelles nous attirons tout specialement l'attention de nos lecteurs:

Il y aura, explique Sir Charles, 45 ans le 22 mai prochain que je suis entré à la législature de la Nouvelle-Ecosse; et l'un des actes pour lesquels ma mémoire vivera dans cette province, c'est une loi proposée par moi, créant des écoles publiques gratuites soutenues au moyen d'une taxe directe, et RIEN DANS CETTE LOI N'ACCORDE DES ECOLES SEPAREES A QUI QUE CE SOIT.—(Applaudissements).

Il n'y a pas d'équivoque possible au sujet de ces déclarations. Sir Charles Tupper, le grand chef du parti conservateur, dont l'arrivée au pouvoir assurerait suivant M. Bernier le triomphe de la minorité catholiques dans la question des écoles, déclare nettement et se vante d'avoir été, dés son entrée dans la vie politique, l'adversaire declaré des écoles séparées!

Ses déclarations de Owen Sound prouvent non moins nettement qu'il est encore aujourd'hui l'adversaire de ces écoles séparées.

Nous espérons aprés de semblables paroles, que "le Manitoba" ne viendra plus nous parler de sa confiance en Sir Charles Tupper, ni de la bonne volonté de cet homme politique à l'égard de la minorité manitobaine!

La situation est nette désormais.

La parti conservateur au Manitoba, represénté par M. H. John Macdonald, a sans ambages exprimé sa forme volonté de considérer la question des écoles connue une "dead issues;" et d'exiger l'exécution intégrale de la loi de 1890. Il nous menace d'une loi électorale dont la condition première sera d'imposer à tout électeur la connaissance de la langue anglaise; enfin son organe le "Telegram" ne perd aucune occasion de manifester sa francophobie en insultant la population canadienne française, métisse et française.

Le chef du parti conservateur dans le Dominion, Sir Charles Tupper, affirme nettement son hostilité contre les écoles séparées; ses principaux organes, menent contre la Province de Québec une campagne insensée d'insultes et d'outrages.

Et malgré tout, le "Manitoba" voudrait que nous allions nous jetter dans les bras de H. J. Macdonald et de Sir Charles Tupper!

Il voudrait que renonçant à tous les avantages si péniblement acquis nous allions remettre notre sort entre les mains de ceux qui se montrent sens détour les pires ennemis de notre race et de nos droits!

C'est vouloir se jetter dans la gueule du loup à plaisir, ou plutôt pour le plaisir de satisfaire l'ambition de quelques politiciens!

Grand merci, bonnes gens, si vous avez du goût pour le métier de dupes, libre à vous d'y aller mais ne supposez pas un seul instant que nous soyons assez naifs pour vous suivre dans cette aventure.

Si jamais, il avait pu rester quelques doutes dans l'esprit de quelques-uns, ces doutes sont évanouis devant les déclarations de Sir Charles Tupper.

Notre seul espoir, désormais, réside tout entier, sans conteste possible, dans le parti libéral, à qui nous sommes redevables des satisfactions partielles, dont nous jouissons aujourd'hui.

Accusation Ridicule

Le docteur infaillible qui trône dans la chaire du "Manitoba" et pose au gardien farouche de la doctrine catholique (pour le plus grand bénéfice de ses petits intérêts particuliers) a cru voir dans une phrase d'un récent article de "l'Echo," une occasion favorable de nous discréditer aux yeux de l'Eglise et des fidèles.

Il nous accable de ses foudres, peu dangereuses d'ailleurs; et s'il fallait l'en croire nous serions dignes d'être cloués au pilori où grimaçent les herésiarques Marcion, Hermogène et Manicheus en compagnie d'Epicure et de Bayle!

Suivant le farouche docteur nous avons montré que nous n'avions "ni convictions, ni moral ni même même la connaissance de notre langue."

Comme vous le voyez, l'aimable homme n'y va pas par quatre chemins, et il a vite fait de vous habiller ou plutôt dés'habiller, un adversaire!

Très humblement et tout indigne que nous puissions être, il nous semble que son zèle l'emporte un peu loin, le brave homme!

La phrase incriminée et mise à l'index par le "Manitoba" est la suivante:

"L'humanité, suivant la loi immuable imposée par le Créateur, a continué son évolution vers le progrès, par le mal, comme par le bien,"

L'écrivain du "Manitoba" nous accuse "de mettre avec une coupable sérénité le mal et le bien sur le même pied comme instruments de progrès."

N'en déplaise au savent docteur, c'est lui en cette occasion qui manifeste ouvertement son ignorance de la langue française.

Il nous accuse "de vouloir éblouir notre entourage par cet étalage de mots scientifiques" nous ne voyons pas bien quels sont les dits mots scientifiques dans la phrase incriminée? il n'y a là que des mots du langage le plus usuel et le moins prétentieux, et manifestement le pauvre homme fait fausse route en nous accusant de vouloir éblouir qui que ce soit! Il est bien certainement le seul à avoir été ébloui. L'interpretation qu'il s'ingénie à tirer de notre phrase semblerait l'indiquer, elle dénote en tout cas une ignorance complète de la langue française.

L'action du mal et du bien dans notre phrase se rapporte uniquement à "l'évolution" de l'humanité vers le progrès; à l'évolution brave homme! replongez vous dans l'analyse grammaticale que vous paraissez avoir oublié quelque peu

Le sens développé est donc celui-ci:

Dieu a fixé à l'humanité comme loi immuable la nécessité d'évoluer sans vers le progrès, et cette "évolution se poursuit par le mal comme par le bien.

En d'autres termes, cela revient à affirmer que le mal et le bien constituent les deux fac teurs de toutes les actions de l'homme, c'est-à-dire en fin de compte de l'humanité; ou si vous aimez mieux encore, que l'homme passe sa vie à pratiquer tantôt le bien, et tantôt le mal, ce qui ne l'empêche pas d'évoluer sans cesse vers le progrès suivant la loi imposée par le créateur.

Nous sommes désolés de retourner à notre pauvre docteur son compliment "il n'a pas même la connaissance de la langue française."

Mais poussons plus loin; le docteur ne parait pas plus ferré sur les définitions, que sur l'analyse grammaticale.

Il est bien vrai que dans l'acception vulgaire du mot comme dans sa notion essentielle, le mal n'est que l'absence, l'opposé ou la privation du bien.

C'est donc uniquement une idée négative dont la valeur exacte dépend de la nature de l'idée positive qui lui correspond.

Mais le bien absolu sans imperfection, sans restriction et sans limites s'identifie avec l'idée de l'infini; le bien absolu n'est autre chose que Dieu lui même.

Le bien absolu n'existe donc pas sur terre; Le seul dont se puisse prévaloir la créature est un bien relatif, imparfait, borné, variable; en un mot le bien pour l'humanité présente des diversités sans fin et des degrés innombrables.

Il s'en suit évidemment que la notion du mal doit aussi présenter des caractères analogues; elle renferme donc des éléments multiples et variables dont la mesure est subordonnée à celle du bien dont le mal est la négation.

Si notre farouche docteur avait fait quelques études et possédait un sens moral exact de ces notions, si par exemple il avait lu le traité de St. Augustin contre les Manichéens, ou mieux encore son traité sur "le libre arbitre" il saurait sans doute que les pères de l'Eglise s'appuyant sur les considération précédentes admettent et proclament que les "idées du bien et du mal sont relatives et que par conséquent le bien lui-même" peut paraître "un mal quand on le compare à ce qui est mieux" parcequ'il renferme la privation ou l'absence d'une imperfection.

Parlant plus spécialement du mal physique c'est à dire des peines et des misères qui nous affligent, St. Augustin fait voir qu'ils ne sont pas des maux proprement dit puisqu'ils peuvent "contribuer au bonheur des justes en augmentant leurs mérites."

L'on peut donc affirmer sans déroger à la doctrine catholique n'en déplaise à l'intransigeant docteur que le mal physique peut contribuer au progrès de l'humanité.

De plus, si comme l'enseigne St. Augustin "les idées du bien et du mal sont relatives, si parconséquent le bien lui-même peut paraître un mal quand on le compare à ce qui est mieux" nous voudrions bien savoir comment s'y prendra l'illustrissime docteur du "Manitoba" pour définir la limite entre le bien et le mal dans leur action sur le progrès.

Nous ne voyons pas bien le moyen d'établir cette prétendue démarcation; dès lors, même en admettant le sens que le cher homme prétend donner à la

(Suite à la 5ème page)

Les Questions des Enfants

Conseil de Fenelon aux Precepteurs.

Il faut se contenter de suivre et d'aider la nature ; les enfants savent peu ; il ne faut pas les exciter à parler ; mais comme ils ignorent beaucoup de choses, ils ont beaucoup de questions à faire ; aussi en font-ils beaucoup. Il suffit de leur répendre précisément, et d'ajouter quelquefois certaines petites comparaisons, pour rendre plus sensibles les éclaircissements qu'on doit leur donner ; s'ils jugent de quelque chose sans le bien savoir, il faut les embarrasser par quelque question nouvelle, pour leur faire sentir leur faute, sans les confondre rudement ; en même temps, il faut leur faire apercevoir, non par des louanges vagues, mais par quelque marque d'estime, qu'on les approuve bien plus quand ils doutent et qu'ils demandent ce qu'ils ne savent pas, que quand ils décident le mieux. C'est le vrai moyen de mettre dans leur esprit, avec beaucoup de politesse, une modeste véritable et un grand mépris pour les contestations, qui sont si ordinaires aux jeunes personnes peu éclairées. Des qu'il parait que leur raison a fait quelque progrès, il faut se servir de cette expérience pour les prémunir contre la présomption. "Vous voyez, direz-vous, que vous êtes plus raisonnables maintenant que vous ne l'étiez l'année passée, si vous aviez voulu juger des choses que vous savez maintenant et que vous ignoriez alors, vous en auriez mal jugé. Vous auriez en grand tort de prétendre savoir ce qui était au delà de votre portée. Il en est de même aujourd'hui des choses qui vous restent à connaitre. Vous verez un jour combien vos jugements présents sont imparfaits. Fiezvous aux conseils des personnes qui jugent comme vous jugerez vous-même quand vous aurez leur âge et leur expérience.

Fecondite Rare.

A ceux qui prétendent que la fécondité de nos femmes canadiennes est un mythe nous citerons le cas de Mme Francois Xavier Bourdon qui, à elle seule, a donné naissance à "trente" enfants.

Trente ! Nous disons bien. Ce fait authentique est probablement unique dans le pays.

Mme Bourdon, née Constance LeCavallier, naquit en 1881 à St. Martin.

Tot s'épanouissent les fleurs à l'air vivifiant de la campagne ! Pleine de santé, de force et de vie, la jeune Constance d'alors comptait à peine ses quinze printemps lorsqu'elle accepta de partager les lourdes charges du ménage à deux.

A son premier mari, M. Louis Plouffe, elle donna tout juste "Vingt" enfants. Etait-ce assez ? Certes, sommes-nous tentés de répondre, car ce chiffre-là nous fait déjà rêver. Ce n'est pas tout cependant.

Je vous dis que c'était une canadienne. Trieze mois après la mort de M. Plouffe, la jeune veuve—elle avait à peine trente ans—convolait en secondes noces avec M. François Xavier Bourdon. De ce second mariage, la vaillante femme eut "dix" autres enfants, De ces derniers pas un seul n'est vivant.

Mme Bourdon, malgré ses soixante-huit ans, est très alerte et jouit d'une florissante santé. Tout récemment encore elle allait rendre visite à l'une de ses filles qui demeure à Boston et revenait de ce long voyage sans avoir éprouvé de fatigue sensible.

Mme Bourdon demeure maintenant chez son fils, M. Joseph Plouffe, beucher au marché St. Laurent et ex-conseiller de St. Louis du Mile-end.

Canal de la Baie Georgienne.

M. McLeod Stewart, d'Ottawa, est au Château Frontenac. M. Stewart est le promoteur du projet du canal de la Baie Georgienne et il dit que la construction en sera commencée le printemps prochain à la French River et à Ottawa. L'argent nécessaire, pour commencer les travaux a été déposé à la Banque du Commerce, à Ottawa. S'il n'y a pas de délais inattendus, les travaux seront assez avancés pour permettre aux bateaux de monter la French River jusqu'à North Bay où des élévateurs seront construits. Des arrangements seront conclus avec le Pacifique Canadien pour lui demander de poser une double voie depuis North Bay, jusqu'à Montréal.

M. Stewart part pour l'Angleterre dans une dizaine de jours et terminera tous les arrangements financiers avant la Noël.

Revue Commerciale

MARCHÈ LOCAL.

Blé.—On paie à Winnipeg de 58 c. à 62 c. pour le No. 1 dur

Farine.—Légère baisse. Patente, \$1.95 ; Strong Baker, \$1.60 ; XXXX. 1.10c.

Issues de Meuneries.—Son, \$10 ; gru, \$12 la tonne.

Moulée.—D'avoine, \$18, à \$20 ; d'orge et avoine, \$15 à 17 ; blé mêlé, \$9 à \$12.

Avoine.—Dans la Province le prix est de 23 c., et de 25 c. à Winnipeg pour bonne qualité.

Orge —25 c. à 30 c. pour qualité ordinaire, et 35 c. pour orge de brasseur.

Graine de Lin.—Rare ; prix nominal de 60 c.

Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.

Beurre.—De crêmerie, de 20 c. à 25c.; de laiterie,par livre, 15c. à 18 c. Les sceaux de bonne qualité se vendent 18 c.

Fromage.—11 c. à 12 c.

Oeufs.—15 c. à 18 c. la douzaine.

Volailles.—Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c, la lb.; pour bonne qualité ; dindes, 14c.; oies, 8c.; canards, 10 cents.

Gibier.—Lièvres, 8 c. chaque ; pigeons, 20 c. la paire.

Légumes.—Pommes de terre, 25c.; séleri, 40 c. à 50c la douzaine ; choux, 3c. la lb ; oignons, 5 c. à 5 c. la lb.

Seneca Root,—En grande demande ; 50 c.

Laine.—Nominal, 8 c. à $8\frac{1}{2}$ c. la livre.

Peaux.—Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c. de moins par livre ; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c; de cheval, 60 c, à \$1 pièce.

Foin.—Pressé, de \$5 à \$6 ; en charges, de \$4 à \$5.

Viandes de Boucherie.—Mouton, 9c. agneau, \$3.50 à 4.50 pièce ; veau, 7c à 8c ; beuf, $6\frac{1}{4}$c à $7\frac{1}{2}$c ; porc, $5\frac{3}{4}$ à 6c.



Departement de l'Interieur

OTTAWA, 10 OCTOBRE 1899.

AVIS est par les présentes donné que les ventes à l'enchère des terres d'Ecole du Manitoba ayant été indéfiniment reculées, le département considèrera les demandes de permis pour la culture de ces terres durant la saison prochaine.

Pour plus amples informations, s'adresser au Secrétaire du Département de l'Intérieur, Ottawa.

Par Ordre,
JOHN R. HALL,
Secrétaire.

39-2i

ON DEMANDE une fille pour faire les chambres, s'adresser à Mde Baylis South Eastern Hotel Rue Lombard.
39-2i

UN PROBLEME.

Savoir en quelle saison le BAUME RHUMAL est le plus ou moins necessaire.

Manufacture Centrale de Voitures

313 AVENUE ELGIN.

Voici le temps venu pour mes nombreux clients de faire faire à leurs sleighs ou à leurs "cutters" les réparations nécessaires, peinture, etc.

Construction de sleighs et autres voitures, à bref délai.

Notre devise est, ouvrage de première classe à des prix modérés.

E. Lewis,
Proprietaire.

NOUS AVONS

Du delicieux TABAC CANADIEN en feuilles

AU PRIX DE 25c LA LIVRE

Nous apportons un soin particulier aux commandes envoyées par la poste.

Magasin —oo— **"Club Cigar"**

En face l'hôtel Brunswick.
Boite postale 816.

L'ASSOCIATION

LIBERALE FRANCAISE

DE

MANITOBA.

ADRESSE DU BUREAU

DE L'ADMINISTRATION :

367 Rue Principale
WINNIPEG.

OFFICIERS DE L'ASSOCIATION

POUR 1898-1899.

M. WM. LAGIMODIERE, PRESIDENT.
M. S. A. D. BERTRAND, 1E VICE-PRESIDENT.
M. ED. GUILBAULT, 2E VICE-PRESIDENT.
M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.
M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.

OFFICIERS ET MEMBRES
DU

BUREAU D'ADMINISTRATION

POUR 1898-1899.

M. S. A. D. BERTRAND, PRESIDENT.
M. WM. LAGIMODIERE, VICE-PRESIDENT.
M. L. H. FOURNIER, SECRETAIRE.
M. C. HENRI ROYAL, ASSISTANT-SECRETAIRE.
M. HORACE CHEVRIER, TRESORIER.
M. A. F. MARTIN,
M. JOSEPH RIEL,
M. L. J. COLLIN,
M. E. GUILBAULT, } MEMBRES

Le président de chaque association locale est membre du bureau d'administration.

Les assemblées du bureau d'administration ont lieu les 1e et 3e mardi de chaque mois.

J. KERR

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNÈBRES ET EMBAUMEURS.

Henderson Block,
140 Princess St., Market Square
WINNIPEG.

CARTES PROFESSIONNELLES.

F. N. BELL & CIE., Banquiers, Notaires, — Fermes à vendre. Argent à prêter sur mortgage, sur propriétés rurales

EDOUARD JOBIN, Marchand de Bois, d'Instruments d'Agriculture. — Agent pour la vente de terrains aux environs de St.-Claude, à proximité des Stations.—Paiements faciles, bas prix.
SAINT-CLAUDE, Man.

J. T. HUGGARD, AVOCAT, Solliciteur, Notaire, 435. rue Main, Winnipeg. Téléphone 335.

C. HENRI ROYAL, AVOCAT. &c., 367 rue Principale, Winnipeg.—Au-dessus du magasin Richard.

A. J. H. DUBUC, AVOCAT, Solliciteur, Notaire.—Chambre 313, McIntyre Block, Winnipeg. Téléphone 334.

M. C. CLARKE, L. D. S., — DENTISTE, 532, rue Main, Winnipeg, au-dessus du magasin de M. Geo. Craig.

L. VERHŒVEN, GÉRANT de la "Sun Savings and Loan Co.," d'Ontario.—Argent à prêter sur propriétés foncières. Block McIntyre, rue Main.

JOSEPH LECOMTE, NOTAIRE.—Argent à Prêter. Terres à vendre dans toutes les paroisses du Manitoba. — 366 rue Main.

GRAY & SMITH,
ARTISTES PHOTOGRAPHES

Ouvrage non égalé dans toute la ville.
Prix corrects.
Avez-vous vu notre dernière nouveauté !
Photo-Médaillons, et Photo-Bijouterie.
Atelier, $574\frac{1}{2}$,, rue Main, Winnipeg.
Au-dessus du "Cheapside."

POUR LES NOCES,
LE CÉRÈMONIES,
LES PROMENADES,
Demandez

La Nouvelle Voiture

A ROUES CAOUTCHOUTEES
de DENIS DAOUST.

—o—

M. D'aoust vient d'acheter les Etables ,, Manitoba Livery," au no 262 rue Garry. Ouvertes jour et nuit. Location de voitures. Téléphone 141.

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE.—En activité depuis le 18 juin 1899.

	Allant au Sud quitte.	Allant au Nord quitte.	Arrive.
Winnipeg—Mardi, Mercredi Jeudi, Samedi.		7 15	
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.			19 K
P.-la Prairie—Mardi, Jeudi, Mercredi, Samedi		9 15	
Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi			16 30
Gladstone—Mardi, Jeudi		11 K	
Mercredi, Samedi		11 30	
Lundi, Mercrèdi	14 55		
Mardi, Vendredi	14 30		
Dauphin—Mardi, Jeudi, du Sud.			15 K
Mercredi, Samedi, du Sud.			17 20
Jeudi à Cowan.		15 30	
Samedi à Cowan		18 30	
Mardi, Jeudi à Winnipeggosis		16 K	
Mardi, Vendredi.	8 30		
Lundi, Mercredi.	10 45		
Vendredi de Cowan			6 35
Cowan—Jeudi			19 50
Samedi			22 50
Vendredi.	2 30		
Lundi	6 K		
Winnipegosis-Mardi, Jeudi.			18 15
Mercredi	7 K		
Vendredi	5 K		

D. B. Hanna,
Superintendant
WINNIPEG.

CANADIAN

Pacific Railway co.

Le temps le plus court
les prix les plus bas
pour tous les points a l'Est et a l'Ouest

Par les trains quittant Winnipeg pour Montreal et Toronto à l'Est et Vancouver, Seattle, Kootenay à l'Ouest.

Billets d'excursion pour la Californie Honolulu, Japon et toutes les stations d'hiver.

BILLETS BON MARCAÉ POUR LES VIEUX PAYS.

Pour informations et pleins renseignements adressez-vous à l'agent le plus proche, ou écrivez à

C. E. MCPHERSON,
Gérant du Trafique.
WINNIPEG, MAN.

CE QUE VOUS VOULEZ

.....C'EST LA QUALITE

donc, si votre montre a besoin de réparations, il est de votre intérêt de nous l'envoyer ou l'apporter.

Souvenez-vous que nous n'employons que des ouvriers de premier ordre, et qu'ils sont toujours sous notre contrôle.



Horloger et bijoutier,
rue Main, McIntyre Block

NEUF

PERSONNES DE HOLLAND

SONT

GUERIES DE L'IVROGNERIE.

Déclaration assermentée par un citoyen estimé.

Neuf personnes guéries à l'Institut

EVANS GOLD CURE.

Moi, Jas. Campbell, de Holland, dans la Province de Manitoba, fait serment et déclare que :

Neuf hommes de cette ville, moi compris, ont suivi le traitement pour la guérison de l'alcoolisme à l'Institut "Evans Gold Cure." Tous nous sommes très satisfaits du traitement, et aucun de nous n'a bu depuis, ni même éprouvé le moindre désir de boire.

(Signé,) JAS. CANMPBELL.

Juré devant moi, ce 13e jour de mai 1899, à Holland, Man.

(Signé,) THS. H. PENTLAND,
Comm. B. R.

Les Rév. P. Guillet et Drummond ont étrit différentes lettres, parues dans les journaux pour approuver et encourager l'Institnt Evans Gold Cure.

Cet établissement est sous la direction d'un Canadien.

A 100 verges environ du Théâtre Winnipeg.

Ecrivez pour avoir les intéressants pamphlets sur la guérison de l'alcoolisme.

EVANS INSTITUTE,
58, Adélaïde St., Winnipeg.

VENEZ VOIR LE

Piano Nordheimer,

ALBERT EVANS.

Pianos accordés. 300 RUE MAIN

4-11-98

La France en Chine.

On se souvient du succés obtenu par la diplomatie française en Chine relativement à l'extension des privilèges de la religion catholique dans l'Empire du Milieu, succès sans précédent dont nos évêques missionnaires se louent fort.

Voici un fait nouveau qui prouve combien l'action du ministère des affaires étrangères française a été heureuse et féconde.

Dernièrement, dans la province de Tchée-Kiang, à l'est de la Chine, confiée aux Pères Lazaristes, au district de T'aitcheou, des troubles assez violents s'élèvèrent contre les catholiques. Il y eut plusieurs missions incendiès.

En pareil cas, les autorités locales font toujours publier des proclamations à l'effet de calmer les populations.

Dans la circonstance que je vous signale, en exécution de l'édit de reconnaissance du catholicisme, qui confère le rang de mandarin aux évêques, il est arrivé "pour la première fois," que le vicaire apostolique de la dite province de Tchée-Kiang, s'est placé au même rang que le gouverneur du lieu, en tête de la proclamation.

Et ainsi on y lit: "Nous, gouverneur, de la province, et Nous, évêque de la province de Tchée-Kiang, etc., etc.

Il en résulte donc que les autorités religieuse et politique se sont concertées pour notifier une proclamation. officielle.

C'est une chose qui ne s'est jamais vue en Chine depuis la création du monde.

Cette proclamation du gouverneur et de l'évêque a produit un bon effet dans la population. Le calme n'a pas tardé à être rétabli."

La Frontiere de l'Alaska.

Londres, 24—La presse-associée est en état de donner, de source autorisée le projet définitif du Canada pour le règlement final du différend relatif à la frontière de l'Alaska. Ce projet diffère grandement des propositions antérieures et a été communiqué à l'ambassadeur des Etats-Unis, M. Joseph H. Choate par le ministre de la Marine et des Pêcheries du Canada, Sir Louis Davies, tard dans la soirée d'hier, et il a été aujourd'hui transmis à Washington par les membres de l'ambassade américaine. Voici cette proposition définitive: Que la ligne frontière soit soumise à un arbitrage, aux mêmes conditions adoptées par l'Angleterre et les Etats-Unis au sujet du différend véné zuélien, surtout quant aux clauses stipulant qu'une occupation de 50 ans par l'une ou l'autre des parties sera nécessaire pour équivaloir à un titre; toute occupation pendant un temps moindre devant être considérée suivant qu'il serait équitable en vertu du droit international.

Que, comme condition préliminaire préalablement à tout arbitrage, il soit entendu que Skagway et Dyea soient concédées aux Etats-Unis, sous condition pourvu que Pyramid Harbor soit concédé au Canada.

En d'autres termes, le Canada abandonne beaucoup du territoire aurifère pour obtenir un port de mer, mais il stipule qu'il devra obtenir cette concession d'un port de mer avant de consentir à un arbitrage pour délimiter la frontière.

Mgr Bruchesi

MONTREAL,

Mgr Bruchési est arrivé, ce matin, à 8 heures, à son palais archiépiscopal, après un voyage d'un mois et demi dans l'ouest canadien et les Etats-Unis. Monseigneur avait pour compagnon de voyage M. le chanoine Vaillant. Tous deux nous reviennent en excellente santé.

"En Irlande"

Le "Morning Leader." de Londres, constate que presque tous les conseils municipaux d'Irlande ont voté des ordres du jour condamnant non seulement la politique de l'Angleterre, mais exprimant l'espoir que les Bœrs remporteront la victoire.

Le "Star" et le "News" et le "Telegram" sont priés de prendre note de ce fait.

LA GENEROSITE DE LA REINE

Sa majesté la Reine Victoria a envoyé sur sa cassette particulière un somme de £400, à la famille du matelot français tué récemment par la canonnière anglaise Léda pendant qu'il pêchait dans le eaux anglaises Le consul anglais à Boulogne a reçu instruction de transmettre à la famille l'expression des regrets de sa Majesté et sa profonde sympathie pour cette famille éprouvée.

Au Bord de la Mer.

La lune, de ses mains distraites,
A laissé choir du haut de l'air
Son grand éventail de paillettes,
Sur le bleu tapis de la mer.

Pour le ravoir elle se penche
Et tend son beau bras argenté,
Mais l'éventail fuit de sa main blanche
Par le flot qui passe, emporté.

Au gouffre amer, pour te le tendre
Lune, j'irais me jeter.
Si tu pouvais du ciel descendre,
Au ciel si je pouvais monter!

THEOPHILE GAUTHIER.

La Decouverte du Pole Nord.

Ou lit dans "la Presse" de Holyoke.

Qui pourrait la croire? M. Joseph Lajoie, Canadien-Francais, autrefois de Holyoke, aurait découvert par accident, le fameux pôle, vers lequel sont allées tant d'expéditions scientifiques, avec les résultats connus de tous ceux qui s'occupent de découvertes.

M. Lajoie, à la salle Canadienne, dimanche dernier, a su intéresser grandement son auditoire composé de Canadiens français, en faisant un abrégé succinct, mais très captivant de ses expériences dans les glaces du Nord. Le tout tel que raconté, peut être vrai, dans son ensemble, mais est en même temps féerique. D'après sa narration, il est convaincu d'avoir réellement trouvé le pôle Arctique.

Une Heroine.

On vient d'inaugurer à Leucate Aude, la statue de Françoise de Cézelly. On connait les actes héroïques de cette femme célèbre à qui son mari, Bourcier de Barre, tombé entre les mains des ligueurs, avait confié la garde de Leucate. Elle aurait pu conserver la vie à son mari si elle avait voulu rendre cette place aux Espagnols qui l'assiégeaient.

Mais la courageuse châtelaine, aux sommations qui lui étaient faites, répondit par de fières paroles qui déconcertèrent ses ennemis:

"Quand bien même M. de Barre pourrait oublier son honneur, je n'oublierai jamais le mien; j'en connais trop bien le prix et il ne sera jamais dit que j'ai contribué à la ruine de ma patrie."

De Barre fut étranglé, mais les Espagnols furent forcés de lever le siège de Leucate.

Généreuse, autant que ses ennemis s'étaient montrés impitoyables, Françoise de Cézelly s'opposa à ce qu'on usât, à l'égard de quelques ligueurs prisonniers, du triste droit de représailles; ils eurent la vie sauve grâce à son intervention.

Henri IV, en apprenant la conduite de Françoise, lui conserva le gouvernement de la ville qu'elle avait sauvée avec la survivance pour son fils.

Et comme quelques courtisans tentaient de persuader le Béarnais qu'une place de cette importance serait mal assurée entre les mains d'une femme, il répondit: "Qu'il se fiait plus à cette femme qu'au plus habile homme de son royaume; et que, après tout, il était de la gloire de la France que l'on sût que les dames valaient des capitaines."

Inventions Nouvelles.

Brevetées au Canada par des Canadiens Français.

M. M. Marion & Marion, Solliciteurs de brevets, edifice de la New York.

Life, Montréal, nous fournissent la liste suivante des brevets d'invention accordés récement à leurs clients par le gouvernement canadien.

No. 63,991—Gotleb Von-Alma, Kilworthy, Ont. Perche pour cueillir les fruits.

No. 64,009—Wellington, Jackson, Baie Verte, N. B. Machine à laver.

No. 64,010—A. E. Quintal, Montreal. Machine à laver.

No. 64,012—Médéric Porrault, Machine à lever.

No. 64,014—Andrew Robertson Metcalfe, Ont. Machine pour semer et aplanir le terrain en recouvrant les grains.

No. 64.017 & 64,018, (2 brevets) W. A. Glandening, Carman., Man. Ecrous.

No. 64,020—Julius Emden. Hambourg, Allemagne, Char de sureté pour valeurs dans un convoi.

No. 64,062—Gaspard Daignault fils, St. Chrysostome, P. Q., Planche à laver, recouverte de cristal pour éviter les déchirures et la rouille sur le linge.

No. 64,065—J. Howie, St. Johns, P. Q. Appareil pour aérer le lait et le garder toujours froid.

No 64,034—Jos Wylie, Tregarva, N. W. T. Machine pour couper les herbes pour fourrage.

No. 64,085—Arthur Chalifoux, Montréal. Support pliant pour faire sècher le linge.

A St. Jerome.

Il y a grande excitation à St-Jérôme depuis quelques jours, à propos d'une mine d'or qui vient d'être découverte à St. Calixte de Beauport, à quelques milles plus loin, sur la terre d'un nommé Boisvert Voici comment cette découverte a été faite. Ce M. Boisvert travaillait à redresser un cours d'eau sinueux qui traverse sa terre dans toute sa largeur, lorsque, en creusant, un de ses garçons s'aperçut que le fond du ruisseau était très brillant. On détourna le cours d'eau et on se mit à creuser et on retira le quartz aurifère à pleine pelletées. M. Boisvert envoya de ce quartz est des plus riches, qu'il peut produire soixante dollars de la tonne, ce qui est considéré comme un très fort rendement.

Depuis ce temps, Boisvert et ses trois garçons, ainsi qu'un ouvrier mineur de St. Jerome sont occupés à travailler à extraire le préoieux métal. L'or est de très belle qualité, parait-il.

Cette découverte, on le comprend, a causé un grand émoi dans la localité et il parait que des Americains ont déjà eut vent de la chose, car M. Boisvert a reçu dernièrement des offres alléchantes. Il les a toutes refusées.

Comme on le voit, il n'y a pas qu'au Klondyke et qu'à la Beauce qu'on découvre de l'or: il s'en trouve aussi dans nos cantons du Nord. "Nos Laurentides recèlent des trésors inestimables," disait notre bon curé Labelle, et il avait bien raison.



Avis de Dem nde de Divorce.

Avis est par les présentes donné que Catherine Cécilia Lyons. du village de Treherne, dans la province de Manitoba, femme mariée, fera application au Parlement du Canada, à la session prochaine, pour obtenir un bill de divorce d'avec son son mari, John P. Lyons, de la ville de Winnipeg, dans la province de Manitoba, bartender, pour adultère et désertion.

Daté en la ville de Winnipeg dans la province de Manitoba, le 12e jour d'Août A. D. 1899.

THOMAS L. METCALF,

Solliciteur pour la Demanderesse.

H. B. McGIVERIN,

Agent à Ottawa pour le Solliciteur de la Demanderesse.

(Suite de la 2ème page.)

phrase incriminée, (ce qui est manifestement faux), nous le mettons au défi de prouver que le mal, ne puisse jamais concourir au développement du progrès, non comme cause directe, assurément, mais comme cause réflexe ou incidente.

Quand à prétendre que le mal ne joue pas un rôle, dans l'évolution de l'humanité, évolution dont le but est le progrès, cela reviendrait à affirmer que le mal n'existe pas, conclusion quelque peu scabreuse, on l'avouera. Nous nous croyons donc absolument fondés à maintenir notre phrase et le sens exact qu'elle comporte.

Nous n'avons point la "prétention pour notre part d'enseigner à nos lecteurs le chemin du salut," nous laissons cette prétention excessive et déplacée à notre confrère du "Manitoba" nous confiant modestement dans notre rôle de journaliste politique et litteraire, et si nous avons effleuré ces sujets délicats aujourd'hui c'est uniquement pour refuter une accusation stupide d'autant plus stupide qu'en réalité, l'idée exprimée s'adressait uniquement au mal physique et matériel, ainsi qu'il ressort des phrases précédentes où il s'agissait exclusivement de la succession des évenement, et de l'évolution physique.

Notes Editoriales

Les déclarations de Sir Charles Tupper à Owen Sound sonnent le glas des folles espérances, de ceux qui entretiennent encore quelqu'illusion sur la possibilité d'une législation fédérale destinée à rendre ses droits à la minorité Manitobaine! Jamais la sagesse de la politique de conciliation que préconisa Sir Wilfrid Laurier, et qu'il a fait prévaloir, n'est apparue plus évidente. Il y a là pour la minorité un enseignement précieux; attachons nous à conserver les concessions actuelles, et ne lâchons pas la proie pour l'ombre.

Nous accusions récemment M. Bernier d'être cristallisé dans une formule; et cette formule nous la définissions quelques lignes plus bas "Renverser le gouvernement Greenway."

Le "Manitoba" nous répond: "Ce n'est pas nous qui sommes cristallisés, c'est la doctrine catholique, c'est la constitution."

Logiquement ceci voudrait dire que "Renverser le gouvernement Greenway," fait partie de la doctrine catholique, et de la constitution!

Elle est bien bonne celle-là! et les prétentions de ces bonnes gens à se couvrir de la doctrine catholique et de la constitution les conduisent parfois au delà de la limite permise au ridicule.

Tous les journaux conservateurs français ont reproduit une certaine déclaration de Mgr. Langevin, faisant allusion à un document officiel émané des évêques de la province ecclésiastique de St. Boniface. Ils donnent à ce document la date du 25 septembre dernier, ou 25 septembre de cette année, ce qui est une erreur. C'est le 25 septembre 1898 qu'il faut lire; cette rectification à son importance.

NOUVELLES LOCALES.

M. Riel de Saint-Laurent était à Winnipeg la semaine dernière.

Dimanche prochain à l'issue de la messe, il sera procédé à la vente des bancs de la cathédrale de Saint-Boniface.

L'hon. Thomas Greenway a récolté cette année sur sa ferme à Crystal City vingt mille minots de grain.

M. le vicomte de Moissac récemment arrivé de France a acheté une propriété à Saint-Norbert.

M. Mulvey, M. P. P. est parti cette semaine par la Californie et le Sud des Etats, où il va passer une couple de mois dans l'intérêt de sa santé très compromise.

M. J. Prud'homme qui a agi cet été comme secrétaire de la commission des Métis est parti dimanche dernier pour Ottawa pour terminer ses travaux.

A louer une belle résidence sur la rue Notre-Dame, beau jardin, hangar, écuries, puit, etc. S'adresser à M. Gauvin bureau du journal.

Le Bureau de poste de Saint-Boniface a quitté son emplacement actuel dans le bloc Chamberland pour occuper dans le bloc Guilbault le local voisin du magasin de M. L. J. Collin.

M. D'Aubigny d'Assy qui depuis plusieurs année exploitait à Sainte-Rose du Lac un ranch de bêtes a cornes, ainsi qu'une fromagerie et un magasin, vient d'entrer au monastère des Trappistes à Saint-Norbert.

Mme D. D'aoust est arrivée la semaine dernière d'un voyage en Belgique où elle était allée reconduire sa jeune sœur Melle Timmerman. Mme D'aoust revient en parfaite santé et se déclare enchantée de son voyage.

Une tentative de meurtre a eu lieu Samedi dernier à Winnipeg dans une maison de la rue Princesse. La victime a reçu trois balles dans les jambes. L'auteur de l'attentat, un nommé Cameron a été arrêté.

Une jeune fille qui aimerait à se trouver dans la proximité du couvent, et qui serait prête à aider à avoir soin des petits enfants, ainsi qu'aux soins du ménage trouverait une bonne place en s'adressant à Madame H. Duhamel, à Saint-Boniface. Pension gratuite.

M. J. N. Milette est arrivé mardi dernier de Dawson City il a fait le trajet dans vingt jours il rapporte que tous les canadiens d'ici sont tous bien et ils sont satisfait, M. Milette doit partir pour Montréal et il reviendra dans quelque temps pour retourner à Dawson City.

Samedi dernier a eu lieu une assemblée de la Société de Colonisation de Saint-Boniface. Il a été résolu d'exercer une pression auprès du gouvernement pour obtenir la nomination de deux agents d'immigration canadiens français au Etats-Unis; aussi de faire des démarches pour obtenir des facilités d'établissement dans deux townships de l'Est de la Province pour un certain nombre de Canadiens-français désireux de s'y établir.

Enfin la société a décidé d'envoyer une lettre d'invitation à M. Herbette pour lui demander de passer par Winnipeg en se rendant à Chicago.

Le vrai journal des femmes c'est le "Ladies' Home Journal," Cinquante pages de lecteure pour 10c ou par an $1. Les élégants y remontreront les dessins des modes les plus nouvelles, ces menagères de recettes de cuisine dont se réjouira toute la famille, les jeunes filles, quantité de modèles, de charmants travaux, et toutes ensemble liront avec intérêt les histoires délicatement illustrées qui forment une partie de la livraison, on s'abonne à Philadelphie ou par l'intermediance de "l'Echo."